



GUIDE PRATIQUE DE LA PETITE ENFANCE

Relais Petite Enfance

Crèches

*Lieu d'Accueil
Enfants Parents*

*Le Guide Pratique de
la Petite Enfance
renseigne les
familles qui ont des
enfants de 0 à 6 ans.*



Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

ZI Chemin Vert

17880 Soubise

05 46 83 76 93

administration@seji.fr



SOMMAIRE

LE RELAIS PETITE ENFANCE PROPOSÉ PAR LE SEJI

Mission d'information et d'accompagnement des familles.....	4
Mission d'animation et d'accompagnement professionnel	5
Permanences et contact	6

LES MODES D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE DU SEJI

L'accueil individuel du jeune enfant	7
L'accueil collectif du jeune enfant	8

ZOOM SUR

La micro-crèche « Mélusine »	9
La crèche « Le Nid aux Câlins »	10
La micro-crèche « Les Mininous »	11

LA GARDE À DOMICILE

Do l'enfant Dom	12
-----------------------	----

LE SERVICE « LAEP » PROPOSÉ PAR LE SEJI

LAEP Le Petit Monde (Lieu d'Accueil Enfants Parents)	13
--	----

INFOS PRATIQUE.....	14
---------------------	----



Le Relais Petite Enfance est à votre écoute

Vous êtes futurs parents, jeunes parents ou parents ; ce guide a pour but de vous accompagner dans vos démarches.

À ce titre, le Relais Petite Enfance du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) est votre interlocuteur principal sur le territoire.

Ce service gratuit peut vous renseigner et vous apporter une information personnalisée quant à vos besoins de modes d'accueil.

À travers ce guide pratique, découvrez l'ensemble des offres sur notre secteur.

Mission d'information et d'accompagnement des familles

Selon le référentiel CNAF, le Relais Petite Enfance (RPE) est un service qui informe les familles à la recherche d'une solution d'accueil et qui les accompagne pour le recours à un professionnel assistant maternel ou garde à domicile.

Le relais vous informe et vous accompagne sur :

- Les modes d'accueil du territoire (collectif et individuel)
- Les contrats d'accueil, leurs modalités
- Les différentes prestations allouées aux familles
- Les droits et devoirs du parent employeur

Le relais vous accompagne durant toute la durée du contrat en toute neutralité et oriente vers les services compétents le cas échéant (inspection du travail, CAF, PMI, etc.).

Depuis septembre 2022, le RPE s'adapte à vos disponibilités en mettant en place des permanences une fois par mois le samedi matin (hors vacances scolaires). Un calendrier de ces accueils est disponible sur le site www.seji.fr, onglet petite enfance, sous onglet Relais Petite Enfance.

Ces accueils auront lieu au Relais Petite Enfance
5 rue Victor Hugo (en face du centre de loisirs)
17780 Soubise
de 9h30 à 12h00

Uniquement sur rendez-vous au
05 86 87 00 12 ou 05 86 87 00 18

Mission d'information et d'accompagnement professionnel

Selon le référentiel CNAF, le Relais Petite Enfance (RPE) offre un lieu d'information, de rencontres et d'échanges professionnels.

Le relais vous informe et vous accompagne sur :

- Les droits et devoirs des statuts de salariés (ex : contrat d'accueil)
- Les différentes prestations allouées dans le cadre de l'exercice de ses fonctions
- Les conditions d'exercice des métiers de la petite enfance

L'accompagnement professionnel est ouvert aux professionnels de l'accueil individuel. Le RPE propose également des soirées d'échanges, de rencontres entre professionnels et peuvent solliciter des intervenants sur des thèmes spécifiques de la petite enfance.

Les ateliers itinérants (animation)

SECTEUR EST	SECTEUR OUEST
Lundi 10h -11h30 Accueil périscolaire de ST AGNANT	Lundi 10h - 11h30 Accueil de loisirs de SOUBISE
Mardi 10h -11h30 Accueil de loisirs d'ECHILLAIS	
Jeudi 10h -11h30 Accueil de loisirs de ST AGNANT	Jeudi 10h - 11h30 Accueil de loisirs de SOUBISE

Ces ateliers sont établis selon un planning bimensuels disponible sur le site du SEJI. Ils accueillent :

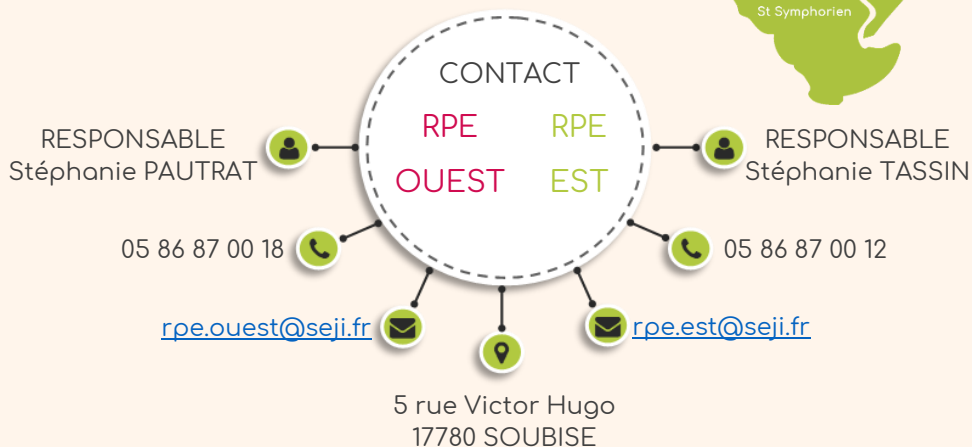
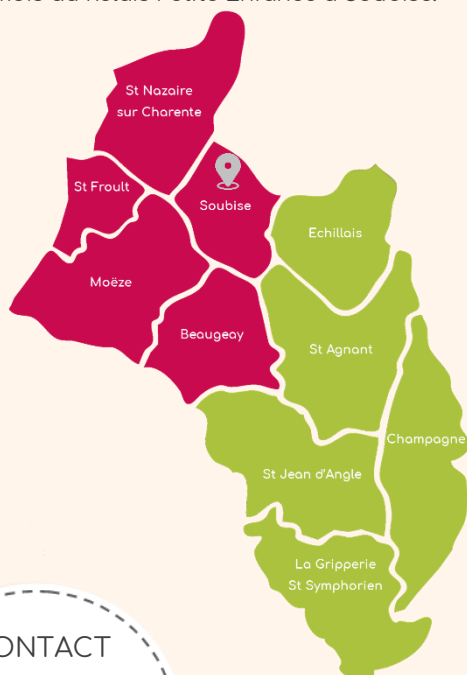
- Les Assistants Maternels
- Les parents accompagnés du professionnel accueillant son enfant (une fois, au moment de l'arrivée de l'enfant chez le professionnel)
- Les jeunes enfants de 0 à 6 ans

Les enfants restent sous l'entière responsabilité des professionnels de l'accueil individuel pendant la durée de l'atelier.

Permanences et contacts

Le RPE vous informe par téléphone ou email, et vous accueille sur rendez-vous, du lundi au vendredi, aux horaires suivants ci-dessous. Depuis septembre 2022, un accueil est mis en place un samedi par mois au Relais Petite Enfance à Soubise.

En semaine	
Lundi	14h00 – 17h00
Mardi	14h00 – 17h00
Mercredi	09h00 - 12h00 14h00 – 16h30
Jeudi	14h00 – 18h00
Vendredi	09h00 - 12h00 14h00 – 17h00
1^{er} samedi du mois (Hors vacances scolaires) Calendrier des accueils du samedi disponible sur www.seji.fr	
Samedi	09h30 – 12h00



L'accueil individuel du jeune enfant

Le jeune enfant est accueilli chez un(e) Professionnel(le) d'Accueil Individuel du Jeune Enfant (PAIJE) communément appelé(e) Assistant(e) maternel(le).

Ces professionnel(le)s sont agréé(e)s par la Protection Maternelle Infantile et ont l'obligation de suivre une formation de 120h qui se déroule en 2 étapes :

- ➔ 80h de formation avant l'attribution de l'agrément
- ➔ 40h de formation dans un délais de 3 ans à partir de la date d'accueil du premier enfant..

Le parent, en qualité de parent-employeur, établit le contrat de travail avec le/la professionnel(le) qui indique le tarif, l'amplitude horaire hebdomadaire, le calcul de la mensualisation, les jours de congés, et les conditions des modes d'accueil (projet d'accueil de l'assistant maternel, souhaits éducatifs des parents, repas, transport, autorisation d'aller aux ateliers du Relais etc.)

Les relais informent et accompagnent les futurs parents employeurs dans les démarches pour la mise en place du contrat de travail avec leur assistante maternelle

En juin 2024, 88 assistantes maternelles sont agréées sur le territoire du SEJL.

L'accueil collectif du jeune enfant

Le jeune enfant est accueilli dans une structure de type crèche ou micro-crèche. L'établissement est composé d'une équipe qualifiée et reconnue par la PMI (Protection Maternelle Infantile).

3 structures sont présentes sur le territoire :

➤ Crèche, halte-garderie « Le Nid aux Câlines »

La directrice et son équipe accueillent jusqu'à 24 enfants, de 2 mois et demi jusqu'à 4 ans, du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h00. Les enfants bénéficient d'un repas « fait maison » avec le plus souvent possible l'utilisation de produits locaux.

➤ Micro crèche « Les Mininous »

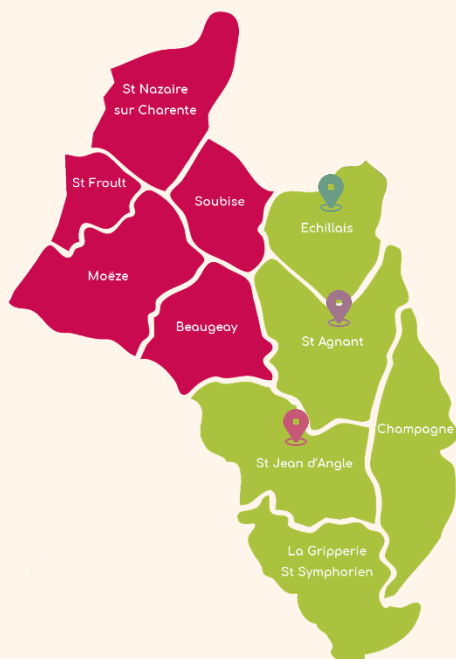
Sur la commune de Saint Agnant et dans une structure récente, la directrice et son équipe accueillent 12 enfants.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter leur site web : www.microcreche-lesmininous.fr

➤ Micro crèche « Mélusine »

Gérée par le SEJI et située sur la commune de St Jean d'Angle, la micro crèche Mélusine accueille 10 enfants et propose une place d'urgence.

Les repas sont confectionnés par un prestataire qui valorise les produits locaux et bio.



ZOOM SUR



La micro-crèche « Mélusine » Gérée par le SEJI

La micro-crèche « Mélusine » est une structure collective pour les jeunes enfants, de 0 à 3 ans, gérée depuis 2011 par le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal.

L'équipe reçoit les jeunes enfants du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 (5 semaines de fermetures annuelles) en accueil régulier ou occasionnel. Le repas est fourni par un prestataire qui privilégie le circuit court et les produits biologiques.

Tout savoir sur le repas du midi : www.onsamble.fr

L'équipe est formée aux pédagogies :

- ➔ Stimulant la curiosité naturelle de l'enfant telle que la propose l'approche de Maria Montessori
- ➔ Favorisant l'autonomie du tout-petit avec la motricité libre du tout-petit mise en place par Emmy Pikler
- ➔ Respectant l'individualité et les émotions de chaque enfant avec les outils de communication bienveillante proposés par la pédagogie de Faber et Mazlish



CONTACT

Responsable technique de la structure :

Stéphanie PAUTRAT



4 rue Maurice Ponte
17620 St Jean d'Angle



05 46 84 53 24



creche.melusine@seji.fr

ZOOM SUR



La crèche « Le Nid aux Câlins » Subventionnée par le SEJI

La crèche multi-accueil Le Nid aux Câlins est une structure collective de 24 places en accueil régulier ou occasionnel, pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans.

Gérée depuis 1988 par une association loi 1901 composée de parents bénévoles, elle est conventionnée et subventionnée par le SEJI.

Les repas sont confectionnés sur place avec des produits locaux issus de circuits courts.

L'équipe accueille les enfants régulièrement ou occasionnellement du lundi au vendredi de 7h30 à 19h et privilégie :

- ➔ Les échanges entre les enfants de tout âge (itinérance ludique) via des activités d'éveil et de plein air
- ➔ La motricité libre
- ➔ L'adéquation entre les besoins individuels et les contraintes collectives
- ➔ Un accueil familial autour d'une collaboration parents-professionnels



CONTACT

Directrice de la structure :

Stéphanie FARJOT



2 bis chemin de la garenne
17620 Echillais



05 46 83 06 57



crechelenidauxcolins@wanadoo.fr

ZOOM SUR



La micro-crèche « Les mininours »

La micro-crèche « Les Mininours » est une structure collective pour les jeunes enfants, de 0 à 3 ans, gérée depuis 2015 par une entreprise privée et dirigée par une infirmière diplômée d'état.

L'équipe accueille les jeunes enfants du lundi au vendredi, de 7h15 à 19h00 (5 semaines de fermetures annuelles).

Le repas est fourni par un prestataire qui privilégie le circuit court et les produits biologiques. Tout savoir sur le repas du midi : www.ansamble.fr

L'équipe est formée fréquemment et propose notamment :

- ➔ Des activités en lien avec la pédagogie Montessori
- ➔ La motricité libre
- ➔ Un accompagnement bienveillant
- ➔ Le portage physiologique
- ➔ Un accompagnement à l'allaitement
- ➔ Des temps Snoezelen de découverte sensorielle et de partage.

Retrouvez toutes les informations sur www.microcreche-lesmininours.fr



CONTACT

Directrice de la structure :

Dana BRAUN



9, allée des battages
17620 Saint Agnant



07 81 33 39 76



lesmininours@outlook.fr

LA GARDE À DOMICILE



Association Do l'enfant Dom

L'association Do L'Enfant Dom propose de la garde d'enfant au domicile des parents qui travaillent en horaires décalés.

- ➔ Vous travaillez en horaires décalés (tôt le matin, jusqu'à tard le soir, les week-end et jours fériés) et vous avez parfois du mal à faire garder votre enfant ?
- ➔ Vous souhaitez que des professionnels de la petite enfance prennent le relais chez vous ?
- ➔ Vous voulez une facturation adaptée à vos revenus (grille de tarifs qui fonctionne selon le quotient familial du foyer, à partir de 3€ par heure) ?

Do L'Enfant Dom fonctionne de jour comme de nuit, au domicile de la famille.

Les intervenantes sont toutes diplômées dans la petite enfance et assurent le transport des enfants. L'association Do l'Enfant Dom vient en complément des structures d'accueil déjà existantes sur le territoire (crèche, école, centre de loisirs, assistante maternelle, etc...)

CONTACT

Directrice de l'association :

Sophie RAOULT
BLANCHARD



Les Salons du Parc
Avenue du Bois vert 17450 FOURAS



05 46 84 09 48



contact@dolenfantdom.com

LAEP Le Petit Monde (Lieu d'Accueil Enfant Parent)

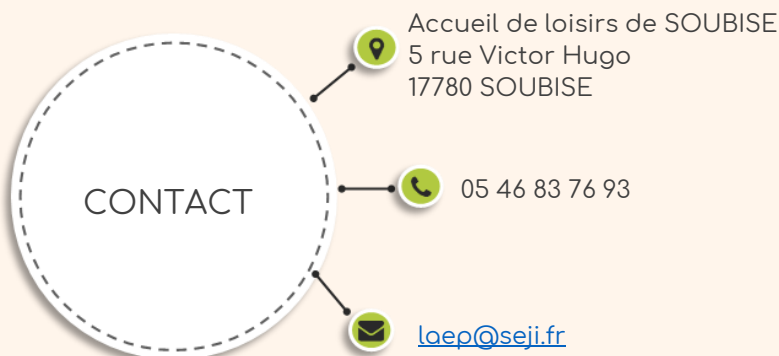


Il s'agit d'un espace ouvert aux parents accompagnés de leurs enfants où, des professionnels sont présents pour échanger autour de la fonction parentale et du développement de l'enfant.

Cet espace consiste à lutter contre l'isolement social que peuvent ressentir les parents dans l'éducation d'un jeune enfant.

Le LAEP est ouvert les mardis à partir de 9h15 jusqu'à 11h45 lors des périodes scolaires, à l'accueil de loisirs de Soubise.

Le calendrier des ouvertures du LAEP est disponible en ligne sur le site www.seji.fr ou sur www.monenfant.fr.



INFOS PRATIQUES

📌 Caisse d'Allocations Familiales :

🌐 www.monenfant.fr

La CAF participe au financement des équipements petite enfance.

📌 Pajemploi :

🌐 www.pajemploi.urssaf.fr

☎ 0 820 22 72 53

📌 Service Public (section Assistante maternelle) :

🌐 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20383>

📌 DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) :

☎ 0 800 00 72 53

✉ ddets-renseignement@charente-maritime.gouv.fr

